

Commune de La Boissière-Ecole

La Bassoria  
Mai 2011 - n° 33Directeur de la publication :  
Anne-Françoise GAILLOTComité de rédaction et  
Commission communication :  
Anne Coër (responsable), Marie-  
Alice Peyrat, Nathalie Surin.Mairie de La Boissière-Ecole  
tél: 0134 85 0125  
fax: 0134 85 0724  
web: mairie.boissiere-ecole@wanadoo.fr

A noter

## • Naissances :

BARTHELEMY Iri-  
na, le 19 avril 2011MILOT-MOREL  
Karl, le 30 avril 2011

## • Décès :

MILLET, Paul le 19  
mars 2011**OUVERTURE MAIRIE**Permanences secrétariat  
**Mardi, Jeudi et Vendredi**  
8h30 à 9h30-16h30 à 17h30  
**Mercredi et Samedi**  
10h00 à 11h00**OUVERTURE EPICERIE****Modifications:**  
**Lundi, Mardi, Jeudi et**  
**Vendredi :**  
7h30 /13h30 et 15h45/19h00  
**Mercredi :** 7h30 /13h30  
fermé l'après-midi  
**Samedi et Dimanche** 8h00  
/13h00**BIBLIOTHEQUE A LA**  
**MAISON POUR TOUS**Mardi 17h00 /18 h00  
Samedi 11h00 / 12h00  
Hors période de vacances  
scolaires.**Associations...**

Les dernières représentations de l'Ecole du Pire les 7 et 8 mai ont obtenu un vif succès avec la pièce contemporaine « Ainsi soit-il », de Jean-François Champion. Les jeux de mots, les nombreux rebondissements ont emporté l'adhésion du public... D'ailleurs, pour répondre aux demandes, la troupe envisage même une nouvelle représentation en septembre prochain. A suivre...

**Pratiques phytosanitaires**

Dans le cadre de la signature de la Charte Zéro Phyto, le Diagnostic sur les pratiques phytosanitaires a débuté sur notre commune.

Le mardi 11 janvier 2011 a eu lieu la première rencontre avec la société FREUDON mandatée par le SIAEP (syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de la forêt de Rambouillet) pour effectuer un diagnostic des pratiques phytosanitaires sur les villages qui se sont portés volontaires. Etaient présents les communes (élus et personnel technique) de la Hauteville, de Grandchamp, la Boissière-Ecole, Emancé. D'autres réunions ont eu lieu dans d'autres mairies regroupant par secteur géographique les communes participantes.

La société FREDON est spécialisée dans la gestion environnementale des Espaces Verts, la santé du végétal et les techniques alternatives dans le milieu urbain.

Ils accompagnent les professionnels et municipalités avec des outils d'aide à la décision en vue de diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires, veiller à leur bonne utilisation et surtout aux bons dosages.

La société FREDON va nous aider à la mise en place d'un plan de désherbage par l'identification des risques de transfert des produits phytosanitaires, à déterminer les zones à risque élevé (nappe, rivière), à définir des ordres de priorité.

Le diagnostic constitue une aide à la gestion différenciée, à la réduction des temps d'entretien par la mise en place de techniques alternatives, de pratiques curatives mais aussi préventives. Toute une présentation a été effectuée sur les différentes catégories de produits phytosanitaires, un point a été fait sur la réglementation.

Information du Plan Ecophyto 2018 (Grenelle de l'environnement) dont l'objectif est de réduire de 50% les produits phytosanitaires par une meilleure utilisation et formation des professionnels. A l'heure actuelle, il existe une certification, la DAPA nécessaire pour une personne encadrant 10 personnes; dans l'avenir une certification, le « certi-phyto », sera exigée pour toute personne utilisatrice.

Concrètement, le diagnostic c'est :

Février 2011 :

Un inventaire des produits existants, le matériel, le stock, l'évacuation, les conditions par rapport à la réglementation.

Un état des lieux des pratiques, de l'utilisation, la fréquence, les lieux et le périmètre d'intervention.

La Cartographie de la commune et des actions menées,

Réponse à un questionnaire,

Avril 2011 : restitution du diagnostic,

Mai 2011 : formation théorique et pratique, fiche d'évaluation et attestation de formation,

Juin 2011 : mise en place du plan de gestion différencié.

Ce diagnostic a pour finalité de vérifier la bonne utilisation des produits phytosanitaires mais d'envisager à l'avenir sa forte diminution. Il permet de réfléchir à une gestion de l'entretien de notre village et cela demande du temps. Nous comptons sur votre compréhension si quelques mauvaises herbes taquent votre esprit et ... votre jardin.

Commune de La Boissière-Ecole

N° 33

Mai 2011

**LA BASSORIA****EDITO**

Notre dossier Loi sur l'Eau a été déposé à la Police de l'Eau fin décembre 2010. Ce dossier qui détermine l'impact de nos rejets issus de la station d'épuration sur le milieu naturel définit aussi les filières de traitement possible de nos effluents. Pour permettre de choisir notre prochaine station d'épuration, la Police de l'Eau doit valider ces dossiers et nous indiquer les normes de rejet auxquelles nous serons dorénavant soumis.

L'obligation qui d'ores et déjà nous est faite de changer de méthode d'épuration (abandon du lagunage toujours en dysfonctionnement pour une filière plus classique) générera des coûts importants que nous ne pourrions assumer qu'avec le soutien du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

Dés lors que la Police de l'Eau se sera prononcée, les entreprises seront consultées....

Nous diligenterons avant la fin de l'année des contrôles quant aux branchements des maisons vers les réseaux. Le principe de l'épuration actuelle réside dans un système séparatif des réseaux : un réseau pour les eaux pluviales qui vont directement à la rivière, un réseau pour les eaux usées qui vont directement à la station pour un traitement avant rejet dans le milieu naturel.

Pour que le traitement soit efficace, il ne faut pas utiliser des produits trop chargés en phosphates, ni charger les eaux en javel, huiles... etc...

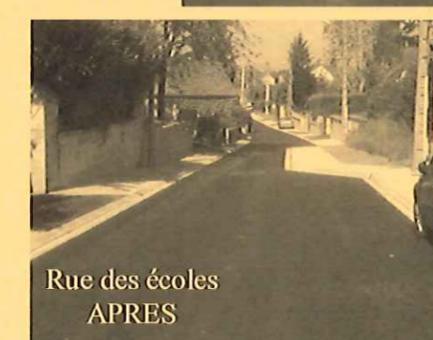
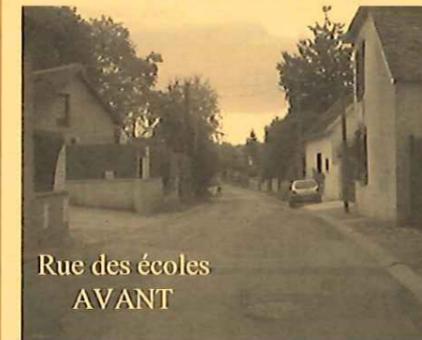
Pour que l'acheminement à la station se fasse sans souci, il ne faut pas jeter dans les toilettes les lingettes, les protections hygiéniques et tout autre élément qui peut bloquer voire endommager les pompes de relevage. En procédant ainsi nous limiterons les frais d'entretien pour une station qui est appelée à disparaître.

Merci d'avance de votre collaboration.  
A.F Gaillot

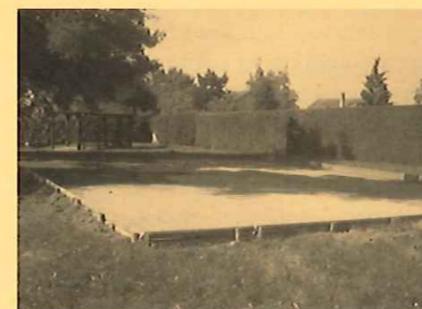
**Voirie...**

Les travaux de voirie sur notre commune ont repris dès la fin de l'hiver sur la rue de la Grande Vallée dans le cadre d'un programme financé par notre Communauté de Communes. La commune ayant pris à sa charge la réalisation des entrées de propriétés.

Ils se sont poursuivis par une opération communale avec la reprise complète de la chaussée et trottoirs sur une partie de la Grande Rue qui sera complétée par quelques plantations. Pour des raisons financières, la reprise des entrées des



propriétés n'était pas prévue au budget, l'entreprise a finalement réalisé ces travaux sans surcoût pour notre collectivité.

**Terrain de boules**

L'agrandissement du terrain de boules devrait très bientôt s'achever pour le plaisir des amoureux de "la pétanque", de plus en plus nombreux.

**Parcours de santé...**

Des buts de foot devraient être implantés au droit du parking communal de la rue des Pièces Château avant l'été pour compléter les équipements sportifs mis à la disposition de nos jeunes dans l'environnement de la place de la St. Jean.

De plus, un parcours de santé composé de sept agrès et un panneau d'échauffement devrait voir le jour avant cet hiver sous la pinède pour le plaisir des jeunes et des moins jeunes.

## Rappels

### • Feux d'artifices :

Conformément à la nouvelle réglementation du 4 mai 2010, tout feu d'artifice doit être déclaré en Mairie au moins un mois avant sa réalisation.

### • Place Saint Jean :

Nous rappelons aux propriétaires de chiens que la Place Saint-Jean et ses abords sont très appréciés de l'ensemble de la population et notamment des jeunes enfants. Il convient dès lors de ne pas lâcher en liberté les chiens sur ces lieux afin de réduire les inconvénients liés à leur présence (déjections, pleurs des enfants effrayés, etc....)

### • Trottoirs :

La circulation en toute sécurité des piétons sur les trottoirs est une de nos grandes priorités. Aussi nous invitons les propriétaires de véhicule à ne pas considérer les trottoirs comme un parking. En cas d'accident sur la voie publique à proximité de leur véhicule leur responsabilité risque d'être engagée.

### • Lavage de voiture :

Le lavage des véhicules sur la voie publique **est interdit**, les eaux usées regagnant directement la nappe phréatique via le réseau des eaux de pluie.



## Petit rappel historique sur l'Ecole Hériot

1886 : Le gouvernement crée 6 écoles militaires préparatoires destinées aux enfants de 13 à 18 ans. Rien n'est prévu pour les enfants plus jeunes.

M. Hériot, qui a démissionné de l'armée quelques années plus tôt avec le grade de commandant, gère les grands magasins du Louvre. A la tête d'une fortune considérable, il décide de la construction à ses frais d'un établissement scolaire pour ces enfants.

Le 4 novembre 1886, le général Boulanger alors ministre de la guerre, accepte cette donation au nom du gouvernement. L'orphelinat peut accueillir 160 élèves au moins. Le 10 février 1887 les premiers enfants sont reçus par le capitaine Magnien, commandant l'école.

À la suite de l'hécatombe due à la terrible guerre de 1914-18, Madame Douine, veuve du Commandant Hériot fait don d'une somme de 1 500 000 francs destinée à l'agrandissement de l'établissement. En 1918 l'école peut donc accueillir 300 élèves, tous orphelins.

Après l'invasion de 1940, l'école se replie à Draguignan puis à La Roche-Posay. Rentrée dans ses murs à l'armistice, elle restera sous l'égide du ministère des armées jusqu'en 1966, année où le Colonel Gentilleau remettait l'établissement à l'éducation nationale.

Le drapeau de l'école est, comme tous les drapeaux des écoles militaires préparatoires, décoré de la croix de chevalier de la Légion d'Honneur, croix de guerre 14-18, croix de guerre 39-45, croix de guerre des TOE.

Devenue école nationale du premier degré en 1966, l'école conserve des liens privilégiés avec l'armée. Elle réserve toujours des places aux enfants de militaires. La mission sociale de l'école est préservée en accueillant des enfants de familles dispersées ou momentanément en difficulté financière.

Malgré de nombreux changements de nom, orphelinat, Ecole Militaire, Ecole Hériot, Ecole Militaire Infantine Hériot, Ecole Régionale Hériot, depuis 125 ans, les enfants sont au cœur de l'école... et en sont le cœur !!!

Alain CELSE, A.E.T

## Budget Communal

Le Budget communal 2011 a été établi à partir de la réalisation budgétaire 2010 modulée en fonction des projets et actions à réaliser au cours de l'exercice budgétaire.

Il prévoit une très faible augmentation des dépenses de fonctionnement mais des dépenses d'investissement pour environ 500 000 euros. Ces dépenses concernent pour les grandes masses la poursuite des travaux de voirie subventionnés, des travaux communaux (chemins piétonniers, création d'un columbarium, poursuite de travaux de peinture, mise à niveau de certains équipements), l'acquisition de matériel mobilier (espaces verts, secrétariat et sportif), la poursuite de la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du centre village et l'étude du devenir des bâtiments communaux ainsi que les études pour le remplacement de notre station d'épuration.

La maîtrise des dépenses qui évoluent très peu, les excédents de fonctionnement reportés d'année en année et le faible endettement de la commune ont permis l'élaboration de budgets équilibrés et réalistes ainsi que le maintien des taux communaux des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncier bâti et non bâti) au même niveau que 2010.

Le budget assainissement dégage encore cette année un excédent mais ce dernier est très faible au regard des investissements qu'il faudra accomplir en 2012 pour le remplacement de notre station d'épuration.

L'augmentation de la taxe communale d'assainissement restera cette année encore assise sur l'augmentation du coût de la vie, la taxe dans sa part communale passera de 1,03 euros HT à 1,05 euros HT à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Gilles DURAND  
Rapporteur budgétaire

## Voyage en Angleterre

Comme il y deux ans (déjà !) les classes de CM1-CM2 vont partir pour un périple de quatre jours à Londres. Ce voyage dont le départ est prévu le 17 Mai va leur permettre non seulement de découvrir les monuments les plus célèbres de la capitale, le charme



des jardins anglais mais surtout de mettre en pratique cette belle langue étrangère qu'est l'anglais.

Le trajet en Eurostar a été pris en charge par la Mairie et grâce aux généreux donateurs de notre commune il sera prolongé d'une journée par rapport au voyage initialement prévu !

Merci à tous ceux qui ont permis par leur action la réussite de ce projet.

## Jeunes, Notre aide Vous intéresse ?

La Mairie dans le cadre de sa mission de service public est destinataire de nombreux mails qui émanent tant des services de l'état (gendarmerie, armées, ministère de l'intérieur...) que des autres collectivités ou d'associations (mission locale par exemple).

Ces interlocuteurs proposent souvent des formations, des aides financières, des salons d'orientation à destination des jeunes de 16 à 25 ans.

Aussi, si vous êtes intéressés pour recevoir ces informations, merci de nous le faire savoir en nous envoyant un mail à [mairie.boissiere-ecole@wanadoo.fr](mailto:mairie.boissiere-ecole@wanadoo.fr), nous relayons alors vers vous toutes ces informations.

## Médaille du travail

Le 8 mai dernier, après la cérémonie de commémoration célébrée avec la lecture du texte de Mr Longuet, ministre de la Défense et des anciens combattants, Mme Le Maire a remis la Médaille d'honneur Régionale à Mme Levesque, agent territorial, en récompense de son dévouement au service de notre collectivité.



## Opération Tranquillité Vacances

Le Sud Yvelines est traversé régulièrement par des périples de bandes de malfaiteurs qui s'attaquent aux biens privés de nos concitoyens. La Compagnie de Gendarmerie de RAMBOUILLET et plus particulièrement votre Brigade Territoriale de RAMBOUILLET s'emploie à endiguer ces phénomènes.

Une présence accrue de vos gendarmes sur votre commune a été renforcée de jour comme de nuit.

C'est avec le concours de votre mairie, qu'il est mis en place depuis plusieurs années, l'OPERATION TRANQUILLITE VACANCES consistant à renseigner un document disponible sur le site gendarmerie nationale, en mairie ou à la Brigade de RAMBOUILLET, sur lequel vous signalez votre absence de votre habitation. Les informations qui vous sont demandées sont exploitées par nos services : une attention particulière est alors portée sur votre domicile, à chacune de nos patrouilles dans votre secteur. Cette opération est valable toute l'année même en dehors des créneaux de vacances.

La sécurité de votre village ne s'arrête pas là : en effet, nous demandons l'aide des habitants en nous signalant immédiatement toute présence d'individu ou passage de véhicule suspect et ceci, de jour comme de nuit. Cette réactivité du citoyen a permis en d'autres lieux de déjouer des cambriolages ou des vols de véhicules. Nous vous rappelons qu'il est souhaitable de privilégier le stationnement de son véhicule dans sa propriété, et surtout de ne pas y laisser d'objets de valeur (GPS et ventouse, portefeuille, argent, blouson, etc...)

Lieutenant Coppin, BTRambouillet

### • Feux et brûlage :



Par arrêté n°2010-16, les feux sont interdits sur la commune du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août. Ils restent autorisés du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin, du 1<sup>er</sup> au 30 septembre, de l'aube à 11h du matin et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars de 13h à 17h.



• Epicerie : Fermeture toute la première semaine du mois d'Août 2011. (du 1<sup>er</sup> au 7 août).

Du 8 au 31 Août, l'épicerie sera ouverte **uniquement le matin**.

• Course cycliste le 5 juin : Championnat Régional Féminin, 1ère et 2ème catégorie: une course à 9h00 et deux courses à 14h et 15h30.

• Le samedi 18 juin, l'ASL-BE et la croix rouge française organisent des stages d'initiation aux premiers secours. Ce stage d'1h30 à 2 heures s'adresse aux adolescents et adultes. Les stagiaires recevront un certificat d'"initiation aux premiers secours et à la défibrillation automatisée externe"

• 25 et 26 juin 2011

FETE DE L'ÉTÉ ET 125<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'ÉCOLE HÉRIOT (programme à venir)

• L'association L'Abeille et la Lyre...  
...Vous propose des stages de chant (enfants et adultes) les 11/12/13 juillet 2011.  
Ces stages sont animés par Mme Rasson.  
Renseignements et inscriptions au 01.34.85.00.28 ou 06.07.23.65.22  
[abeille.et.la.lyre@orange.fr](mailto:abeille.et.la.lyre@orange.fr)